

MAI 2024 | VOL. 50

Fière

de son histoire

JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT-DAMASE

FÊTE DES PÈRES
16 JUIN

NOUVELLE RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR

Page 14

PLUS

AVIS AUX CITOYENS

Page 14

DU NOUVEAU À LA BIBLIO

Page 18



SAINT-DAMASE



AGRI-BEAUREGARD INC.

PIONEER

250 rang d'Argenteuil
Saint-Damase, QC J0H 1J0
Agri-Beauregard Inc

Sébastien Beauregard
Représentant commercial indépendant
des produits de marque Pioneer
Cell. : 450 501-0185
sebastien.beauregard@plantpioneer.com

Daniel Beauregard
Cell. : 450 278-0853
daniel.beauregard17@gmail.com



Rénovation FR
DE PORTES ET FENÊTRES

Francis Roy, propriétaire

Fabrication & vente de portes
et fenêtres de qualité

234, Rg Saint-Louis, St-Damase
Permis RBQ : 8102-8326-00
Fax : 450 797-8958 **450-797-3950**



Depuis 1968

CHOQUETTE
TRANSPORT INC.
St-Damase
450-797-2202

191 St-Laurent, St-Damase
Québec J0H 1J0
Fax: 450 797-1163
Email: jdctransport@cgocable.ca



NAPA AUTOPRO www.autoproservice.com

OTOBOX Ghislain Loiselle
Propriétaire

Garage J.D. Brodeur Inc.
208, rue Principale
St-Damase, Qc J0H 1J0
Tél. : 450 797-3388 / Téléc. : 450 797-2486
gjbroudeur@hotmail.com

Castrol

Alignement
Freins / Injection
Direction / Antirouille
Silencieux / Suspension
Air climatisé / Traction avant
Mise au point / Entretien préventif
Entretien remorque
Entretien camion lourd
Mécanique générale
Automobiles / Camions



Dépanneur Chez Vic

Station-service, casse-croûte, dépanneur

Marc Beauregard, prop.

26, Principale
St-Damase
Québec J0H 1J0
Tél. : 450 797-3980

depuis 1989



**Réfrigération
Climatisation St-Damase**

RBQ : 5672-8959-01

Climatiseur mural
Thermopompe murale

**NETTOYAGE
D'UNITÉ
MURALE**

Estimation gratuite • Vente et installation • Réparation et entretien

Paul Darsigny Cell. : 450 223-0713



**CONSTRUCTION
LUC DESROCHERS**
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

INDUSTRIEL - COMMERCIAL - RÉSIDENTIEL
450 278-2458

RBQ 8332-5167-06



V.I.P. STOP

Mécanique générale
Pneus · Freins
Suspension · Silencieux
4x4
Diagnostic Électronique

**PATRICK HAMELIN
ÉRIC OUELLET**

Tél. : 450 797-2261
garagepatetouellet@hotmail.com

GARAGE PAT ET OUELLET
42A, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0
(Anciennement Garage Claude Gauthier)



**Centre de Beauté
Murielle**

Esthétique Facial Épilation à la cire
Électrolyse Soins des pieds

Certificats-cadeaux disponibles

450 797-2162

197, rue Principale
Saint-Damase

Heures d'ouverture
Mardi au vendredi de 9 h à 20 h

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire: Monsieur Alain Robert
maire@st-damase.qc.ca

Conseillers:

#1 District électoral du Clocher: Monsieur Guy Leroux
#2 District électoral des Parcs: Madame Ghislaine Lussier
#3 District électoral de la Mairie: Monsieur Yves Monast
#4 District électoral de la Montagne: Monsieur Gaétan Jodoin
#5 District électoral des Horizons verts: Monsieur Yvon Laflamme
#6 District électoral de la Yamaska: Monsieur Claude Gaucher

COMITÉS CONSULTATIFS DU CONSEIL

Finance – Administration: Ghislaine Lussier et Claude Gaucher

Urbanisme: Guy Leroux et Yves Monast

Personnel: Yvon Laflamme et Guy Leroux

Immobilisation et incendie: Gaétan Jodoin et Claude Gaucher

Eau: Yves Monast et Yvon Laflamme

Relations avec les citoyens et sécurité civile:

Ghislaine Lussier et Yvon Laflamme

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Selon le calendrier (voir site internet)

BUREAU MUNICIPAL

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341

Courriel: info@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Vendredi: de 8 h 30 à 12 h

SERVICE DES INCENDIES

URGENCE SEULEMENT 9-1-1

SERVICE DES PERMIS ET CERTIFICATS

115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4004

Courriel: inspection@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Mercredi: 9 h à 16 h (fermé de 12 h à 13 h)

SERVICE DES LOISIRS

105, rue Sainte-Anne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4013

Courriel: loisir@st-damase.qc.ca

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

113, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Téléphone: 450 797-3341 # 4010

Courriel: biblio@st-damase.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi: 17 h 30 à 19 h 30

Mardi: 9 h 30 à 11 h 30

Mercredi: 13 h à 19 h 30

Jeudi: 16 h à 19 h 30

Samedi: 10 h à midi

Chers citoyennes et citoyens,

L'heure de la retraite a sonné pour monsieur Yvon Blanchette qui a été coordonnateur aux loisirs pendant plus de 35 ans! Retournons dans le temps pour se remémorer quelques souvenirs.



C'est en 1988 qu'Yvon a débuté sa carrière en loisirs pour la population de Saint-Damase. À l'époque, les Loisirs St-Damase inc. étaient une corporation administrée par un comité de bénévoles et étaient subventionnés par la municipalité. C'est en 2003 que le service des loisirs a été municipalisé devenant ainsi le service des loisirs de la Municipalité de Saint-Damase.

Au cours de sa carrière, Yvon a été l'investigateur et le promoteur de plusieurs projets qui ont vu le jour. Soulignons notamment, l'agrandissement du chalet des loisirs en 1993 qui a permis de mettre à la disposition des citoyens une salle de patin, un local pour le camp de jour, ainsi que la maison des jeunes. En 2011, le réaménagement des patinoires a permis l'ajout de 2 surfaces de glace, pour un total de 3 surfaces de grandeurs différentes. Yvon s'est toujours fait un honneur de démarrer la saison de patinage le plus rapidement possible. À même ces surfaces, des jeux d'eau ont été ajoutés l'année suivante et en 2019 une surface de dek hockey. En 2012, ce fut le début des lundis de la fabrique où plusieurs artistes locaux ont eu la chance de se faire connaître. Sans oublier, les multiples fêtes de l'hiver où nous pouvions admirer ses impressionnantes structures de neige! Les jardins communautaires ont également vu le jour en 2017.

L'événement le plus marquant sera sans aucun doute la construction du complexe sportif en 2015, qui fait aujourd'hui le plaisir de nos citoyens et l'envie de plusieurs municipalités voisines.

Yvon a également fait partie du comité organisateur du Festival du Maïs de 1989 à 2019. Ce dernier a fait connaître notre municipalité à la grandeur du Québec.

Yvon a été un homme passionné et dévoué à sa communauté. Il aura marqué plus d'une génération et laissera des souvenirs imprégnés à toute la population de Saint-Damase.

Bonne retraite!

Alain Robert, maire

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le lundi 15 avril 2024 à 19 h, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents : messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaéтан Jodoin, Yves Monast, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Sont absents : madame Ghislaine Lussier et monsieur Guy Leroux.

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

1. CONSTAT DE CONFORMITÉ

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil.

2. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Assemblée publique de consultation, tenue le lundi 15 avril 2024 à 19 h, sur les projets de *Règlement numéros 38-39 et 42-2 modifiant respectivement le règlement de zonage et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

Aucune personne n'est présente à cette assemblée publique de consultation.

PRÉAMBULE

3. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et ouvre la séance.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. RAPPORT ANNUEL DE L'AN 2 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit compléter le rapport annuel d'activités

pour l'an 2 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE tous les éléments ont été analysés et complétés par le directeur incendie par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel d'activités de l'an 2 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains pour la Municipalité de Saint-Damase, tel que déposé.

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 145 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Guy Leroux, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE la présentation et le dépôt dudit projet de règlement ont été faits lors de cette séance du conseil ordinaire du conseil tenue le 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présent déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Gaéтан Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le *Règlement numéro 145 concernant la prévention des incendies*.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 38-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES SUR LES TERRAINS VACANTS SITUÉS DU CÔTÉ SUD DE LA RUE GINGRAS.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend favoriser la construction d'habitations multifamiliales sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras afin d'augmenter l'offre de logements sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions sont prévues afin de s'assurer que les nouvelles constructions s'harmonisent avec le milieu bâti environnant, notamment en limitant la hauteur et le nombre de logements par bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 avril 2024, conformément à la loi, par Yves Monast;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue, le 15 avril 2024, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assemblée de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves

PROCÈS-VERBAL | Séance extraordinaire du 15 avril 2024

Monast, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte, lors de la séance extraordinaire du 15 avril 2024, le second projet de règlement numéro 38-39 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras.*

QUE ce second projet de règlement soit

soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE

CLÔTURE DE LA SÉANCE

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Claude Gaucher, et ré-

solu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 15.

ADOPTÉE

Version complète du procès-verbal disponible sur le site Internet de la municipalité :
www.st-damase.qc.ca

PROCÈS-VERBAL | Séance du 7 mai 2024

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase tenue le mardi 7 mai 2024 à 19 h 30, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents : madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Yves Monast, Guy Leroux, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Alain Robert, maire.

Est également présente, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

PRÉAMBULE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et ouvre la séance.

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation, les membres du conseil renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil

tenue le 2 avril 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

1.3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 avril 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance, afin de leur permettre d'en prendre con-

naissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 avril 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à disposition du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIEMENT

3. ADOPTION DES COMPTES AU 30 AVRIL 2024

Il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé

par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024, pour un montant total 563 824,12 \$ soit approuvé et de ratifier les comptes payés.

Comptes à payer	272 088,17 \$
Comptes payés durant le mois	205 737,85 \$
Capital et intérêts sur emprunt	9 634,85 \$
Salaire des employés / élus (13-17)	76 363,25 \$
Total des comptes payés et à payer	563 824,12 \$

Que ce bordereau portant le numéro 2024-05-93, soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

4. ADJUDICATION FINANCEMENT - SOUMISSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS - CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

Date d'ouverture : 7 mai 2024
 Nombre de soumissions : 3
 Heure d'ouverture : 10 h
 Échéance moyenne : 4 ans et 5 mois
 Lieu d'ouverture :
 Ministère des Finances du Québec
 Date d'émission : 14 mai 2024
 Montant : 1 100 000 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 mai 2024, au montant de 1 100 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

65 100 \$	4,71000 %	2025
68 200 \$	4,71000 %	2026
71 400 \$	4,71000 %	2027
74 800 \$	4,71000 %	2028
820 500 \$	4,71000 %	2029
Prix : 100,00000		Coût réel : 4,71000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

65 100 \$	4,78000 %	2025
68 200 \$	4,78000 %	2026
71 400 \$	4,78000 %	2027
74 800 \$	4,78000 %	2028
820 500 \$	4,78000 %	2029
Prix : 100,00000		Coût réel : 4,78000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

65 100 \$	4,85000 %	2025
68 200 \$	4,65000 %	2026
71 400 \$	4,55000 %	2027
74 800 \$	4,50000 %	2028
820 500 \$	4,50000 %	2029
Prix : 98,58400		Coût réel : 4,87771 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Damase accepte l'offre qui lui est faite de la CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE pour son emprunt par billets en date du 14 mai 2024 au montant de 1 100 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 138. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient

payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

5. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 100 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 MAI 2024

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Damase souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 100 000 \$ qui sera réalisé le 14 mai 2024, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
138	474 180 \$
138	625 820 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 138, la Municipalité de Saint-Damase souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Yves Monast, et résolu l'unaniment des conseillers présents:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 mai 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mai et le 14 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025	65 100 \$	
2026	68 200 \$	
2027	71 400 \$	
2028	74 800 \$	
2029	78 400 \$	à payer en 2029
2029	742 100 \$	à renouveler

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 138 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 mai 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

6. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARATIF AU 31 MARS 2024

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comparatifs au 31 mars 2024.

7. TRANSFERT DE FONDS ENTRE LES DIFFÉRENTS POSTES DU BILAN - SURPLUS ACCUMULÉ

Il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que suite au dépôt des états financiers au 31 décembre 2023, la Municipalité de Saint-Damase termine l'année financière avec un surplus budgétaire de 971 016 \$ et qu'il y a lieu procéder au transfert d'un montant de 406 782 \$ dans les surplus par activités de la façon suivante:

Surplus accumulé affecté aux équipements – Station épuration	10 000 \$
Surplus accumulé à la disposition des boues	46 919 \$
Surplus accumulé par le RBS	56 797 \$
Surplus accumulé affecté à l'aqueduc	293 066 \$

ADOPTÉE

8. MANDAT AUDITEUR ÉTATS FINANCIERS EXERCICE FINANCIER 2024 - DANNY CODERRE CPA AUDITEUR

Il est proposé par Gaéтан Jodoin, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Danny Coderre, CPA auditeur, pour le mandat d'audit des états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, tel que soumis dans son offre de service datée du 25 avril 2024, au montant de 18 000 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. ADOPTION - ENTENTE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES - MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damase a conclu une entente d'entraide mutuelle pour la protection des incendies avec la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste par la résolution 2015-021, le 3 février 2015;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'actualiser cette entente afin de respecter les objectifs définis par le Schéma de couverture de risques en sécurité en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur incendie par intérim, monsieur Étienne Chassé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ratifier l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Damase et la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste concernant l'entraide mutuelle pour la protection contre les incendies;

D'autoriser, le maire, monsieur Alain Robert et la directrice générale, madame Johanne Beaugard à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Damase.

D'abroger l'entente adoptée le 3 février 2015, par la résolution 2015-021.

ADOPTÉE

10. ACHAT ÉQUIPEMENT INCENDIE - TABLETTES VÉHICULAIRES

Il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents sur recommandation du directeur incendie par intérim, d'autoriser l'achat de deux tablettes véhiculaires de Conceptnumérique Inc. selon la proposition numéro 03667, datée du 26 avril 2024, au montant de 3 748 \$ plus taxes;

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises aux postes budgétaires suivants : 02-220-00-670, à même le budget courant.

ADOPTÉE

11. SERVICE INCENDIE - PROGRAMME DE RÉALISATION DES PLANS D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT QUE selon le cadre de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC des Maskoutains remet la responsabilité aux municipalités de réviser leurs programmes sur la rédaction des plans d'intervention pour les services incendies;

CONSIDÉRANT le programme préparé et présenté à cet effet par le directeur incendie par intérim, monsieur Étienne Chassé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Gaéтан Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme de réalisation des plans d'intervention tel que présenté.

ADOPTÉE

12. INSCRIPTION CONGRÈS DES GESTIONNAIRES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVIL DU QUÉBEC

Il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation de monsieur Jean-Philippe Bélanger, capitaine au service incendie, au congrès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civil du Québec;

QUE les frais encourus pour ce congrès

seront assumés par la municipalité selon la politique à cet effet.

ADOPTÉE

VOIRIE-TRANSPORT ROUTIER

13. MANDAT SERVICE INGÉNIERIE MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT le rapport d'intervention des travaux de voirie pour les années 2025-2026 et 2027;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service ingénierie de la MRC des Maskoutains pour la préparation des plans et devis pour les projets suivants :

- Reconstruction de ponceau rang Double, rang de la Presqu'île et Bas-de-la-Rivière.

ADOPTÉE

14. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS - SIGNAL SERVICES INC.

Il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'équipements de la Compagnie Signal Services Inc., selon la proposition numéro 71773, datée du 20 mars 2024, au montant de 5 870 \$ plus taxes applicables;

QUE cette dépense soit comptabilisée aux postes budgétaires suivants: 25 % 23-053-40-724 et 75 % 23-042-40-724 remboursable par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE

15. ACHAT DE PONCEAUX - TRAVAUX RANG MARIE-ANNE - CENTRE JARDIN ST-CÉSAIRE

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de deux ponceaux dans le rang Marie-Anne et la demande de prix auprès de deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT les plans d'ingénieur préparés à cet effet pour le dimensionnement des ponceaux;

Il est proposé par Yves Monast, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de deux ponceaux, du Centre du Jardin Saint-Césaire, pour le montant de 7 977,58 \$ plus taxes applicables, selon la soumission numéro 2696, datée du 24 avril 2024.

ADOPTÉE

16. ACHAT D'UN CONVOYEUR MOTORISÉ - STEVE NORMANDIN INC.

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'entretien des accotements des chemins municipaux, la Municipalité a analysé diverses options soit par un contrat forfaitaire ou l'acquisition d'équipement et travaux faits en régie;

CONSIDÉRANT l'économie de procéder aux travaux en régie et d'acquérir un convoyeur épandeur motorisé pour le gravier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité immobilisation;

CONSIDÉRANT la soumission retenue de Steve Normandin Inc. pour la fabrication du convoyeur en date du 1^{er} mai 2024, sous le numéro 502;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat d'un convoyeur motorisé pour pépinière au montant de 18 500 \$ plus taxes applicables, selon la proposition du 1^{er} mai 2024.

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises au poste budgétaire 23-042-50-725 et prévu au budget 2024.

ADOPTÉE

17. ACHAT DE PIERRE POUR RECHARGEMENT DU RANG MARIE-ANNE

CONSIDÉRANT les travaux de rechargement de pierre au rang de la Marie-Anne;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux fournisseurs pour la pierre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat d'environ 1 200 tonnes de pierre MG-20 (CCDG) pour un montant approximatif de 22 956 \$ plus taxes applicables des Carrières de St-Dominique Ltée, selon la liste de prix en vigueur et d'autoriser les frais de transport pour un montant approximatif de 15 120 \$ plus taxes applicables;

QUE ces travaux sont prévus à même le budget 2024.

ADOPTÉE

HYGIENE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

18. ACHAT D'UN TURBIDIMÈTRE - USINE DE FILTRATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au remplacement d'un turbidimètre et contrôleur à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remplacement d'un turbidimètre et contrôleur Hach, à l'usine de filtration, selon la soumission QS2403-1063, de la compagnie Vibriss Instrumentation et Contrôle, datée du 2 avril 2024, au montant de 9 229,21 \$ plus taxes applicables incluant l'installation;

QUE les sommes nécessaires afin d'en effectuer le paiement soient prises aux postes budgétaires 02-412-00-526 à même le budget courant.

ADOPTÉE

19. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 146 SUR LA GESTION DE L'EAU

Monsieur, le conseiller, Gaétan Jodoin, donne avis de motion qu'à une prochaine

séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 146 sur l'utilisation de l'eau potable.

Un projet de règlement est déposé séance tenante et des copies sont mises à la disposition du public pour consultation.

20. DEMANDE DE NETTOYAGE COURS D'EAU - DÉCHARGE DES QUINZE ET DÉCHARGE DES QUINZE, BRANCHE #1

CONSIDÉRANT la demande présentée pour l'entretien du cours d'eau Décharge des Quinze et Décharge des Quinze, branche #1;

CONSIDÉRANT le rapport d'inspection déposé montrant le parcours du cours d'eau et de la nécessité de procéder au nettoyage du cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre à la MRC des Maskoutains cette demande d'intervention du cours d'eau Décharge des Quinze et Décharge des Quinze, branche #1.

ADOPTÉE

21. ACHAT DE MATÉRIEL - AQUEDUC - J.U. HOULE DISTRIBUTION

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer et d'ajouter des bornes de purge et remplacer des bornes-fontaines sur le réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat de 4 bornes de purge et de deux bornes-fontaines de la compagnie J.U. Houle Distribution, selon la soumission SOU0168507, datée du 1er mai 2024, au montant de 14 400 \$ plus taxes applicables pour les purges et selon la soumission SOU0168427, datée du 30 avril 2024, au montant de 9 264 \$ plus taxes applicables pour les bornes-fontaines;

QUE les sommes nécessaires afin d'effectuer le paiement soient prises au poste budgétaire suivant O2-413-00-526 à même le budget courant.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

22. ADOPTION DU RÈGLEMENT 38-39 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES SUR LES TERRAINS VACANTS SITUÉS DU CÔTÉ SUD DE LA RUE GINGRAS.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend favoriser la construction d'habitations multifamiliales sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras afin d'augmenter l'offre de logements sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions sont prévues afin de s'assurer que les nouvelles constructions s'harmonisent avec le milieu bâti environnant, notamment en limitant la hauteur et le nombre de logements par bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 avril 2024, conformément à la loi, par Yves Monast;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue, le 15 avril 2024, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'assemblée de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le second projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 15 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du second projet de règlement la municipalité a procédé à la publication d'un avis de

demande de participation à un référendum, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE suite à la publication de cet avis, la municipalité a reçu une demande valide de la part des personnes intéressées de la zone concernée numéro 110 et de la zone contiguë numéro 102 afin que les dispositions contenues dans le règlement soient soumises à leur approbation, conformément à la loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 7 mai 2024, le règlement numéro 38-39 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales sur les terrains vacants situés du côté sud de la rue Gingras* »;

QUE ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes intéressées de la zone concernée numéro 110 et de la zone contiguë numéro 102, dans le cadre de la procédure d'enregistrement.

ADOPTÉE

23. DÉROGATION MINEURE POUR LE 177, RUE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation présentée a pour effet de permettre l'agrandissement de la résidence principale, dans la cour avant secondaire et dans la cour arrière, afin d'établir une résidence deux générations. Cet agrandissement ne respecterait pas les normes minimales d'implantations prescrites pour la zone 102 par le *Règlement de zonage #38*.

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure demandée a pour effet de permettre:

- Une première marge de recul avant de 5,28 m pour l'agrandissement du bâtiment principal se trouvant face à la rue Cordeau, représentant une dérogation de 0,72 m aux normes en vigueur;
- Une seconde marge de recul avant de 5,29 m pour l'agrandissement du bâtiment

principal se trouvant face à la rue Cordeau, représentant une dérogation de 0,71 m aux normes en vigueur;

- Une troisième marge de recul avant de 5,32 m pour l'agrandissement du bâtiment principal se trouvant face à la rue Cordeau, représentant une dérogation de 0,68 m aux normes en vigueur;
- Une première marge de recul arrière de 6,63 m pour l'agrandissement du bâtiment principal se trouvant dans la cour arrière du terrain, représentant une dérogation de 0,98 m aux normes en vigueur;
- Une seconde marge de recul arrière de 6,61 m pour l'agrandissement du bâtiment principal se trouvant dans la cour arrière du terrain, représentant une dérogation de 1,00 m aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée se trouve sur un terrain d'angle et que cela implique des normes plus restrictives;

CONSIDÉRANT QUE les dérogations demandées aux marges de recul avant et arrière ne sont pas énormes;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'implique aucun enjeu pour le voisinage;

CONSIDÉRANT QU'un refus de la demande de dérogation mineure pourrait causer préjudice aux demandeurs, et nuire à la construction d'une résidence deux générations, étant un usage permis dans la zone 102 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité Consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

24. DÉROGATION MINEURE POUR LE 521, RANG DE LA PRESQU'ILE

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée a pour effet de permettre la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel dans la cour avant à une distance de 40,44 m de la ligne avant, sur un terrain situé dans la zone 511, alors que le *Règlement*

de zonage #38 prescrit qu'une construction accessoire résidentielle doit se trouver dans la cour arrière lorsque la propriété n'est pas située dans la zone 508;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est majoritairement affecté par les zones de crues de faibles et grands courants ;

CONSIDÉRANT QU'il aurait des risques d'inondation et d'abimer le bâtiment accessoire, advenant que celui-ci soit construit dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement envisagé pour la construction accessoire, serait voisin d'un espace de stationnement et d'un garage situé sur le lot 5 603 807;

CONSIDÉRANT QUE la construction accessoire se trouverait à une distance de 40,44 m de la voie publique et que cela n'apporterait aucun enjeu;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Monast, appuyé par Guy Leroux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la demande tel que présentée et qu'il soit exigé au requérant, que le revêtement extérieur de la nouvelle construction accessoire s'harmonise avec les matériaux de revêtement de la résidence principale, considérant que cette construction accessoire se trouvera en cour avant de celle-ci.

ADOPTÉE

25. MRC DE DRUMMOND - RÈGLEMENT MRC-940 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE DRUMMOND MRC 773-1 AVIS - APPUI

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté le projet de règlement MRC-940, modifiant son schéma d'aménagement afin d'agrandir son affectation industrielle régionale d'une superficie de 114,09 ha, à même son affectation rurale et urbaine;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains peut transmettre à l'organisme com-

pétent un avis sur le projet de règlement, conformément à l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

CONSIDÉRANT QU'au mois de juin 2022, le gouvernement a publié la «Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire» (PNAAT);

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette publication, le gouvernement a adopté le projet de loi 16 modifiant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et d'autres dispositions;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi a introduit l'article 2.2.1 à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), lequel précise les finalités de l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE selon cet article, la planification territoriale des MRC doit assurer l'utilisation optimale du territoire, notamment en vue de limiter l'étalement urbain, de manière à assurer que les générations futures pourront y vivre et y prospérer;

CONSIDÉRANT QUE dans cette optique, il est nécessaire de promouvoir des pratiques de développement qui préservent les ressources naturelles, réduisent les émissions de carbone et favorisent la durabilité à long terme, ce que l'étalement urbain n'encourage aucunement;

CONSIDÉRANT QUE le 6 mai 2011, le gouvernement a publié l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE selon l'orientation 10 de cet Addenda, les MRC péri-métropolitaines doivent respecter les attentes suivantes en matière de gestion de l'urbanisation :

10.1 Consolider et réutiliser le tissu urbain existant en favorisant :

- l'optimisation des infrastructures et des équipements collectifs existants, principalement en termes d'amélioration en eau et en matière de transport en commun;

- le redéveloppent et la requalification des terrains;
- l'augmentation de la densité et de l'intensité de l'occupation du sol en fonction des caractéristiques du milieu;

CONSIDÉRANT QUE cette orientation impose aux MRC péri-métropolitaines, notamment à la MRC des Maskoutains, un fardeau inéquitable en regard des autres MRC, dont la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre l'agrandissement d'une aire d'affectation semi-urbaine industrielle et commerciale dans une municipalité de son territoire, la MRC des Maskoutains doit assurer la consolidation des zones industrielles existante et la rentabilisation des investissements consentis;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de l'affectation industrielle régionale de la MRC de Drummond affectera le dynamisme du corridor économique de l'autoroute 20 et affaiblira le potentiel d'attraction des entreprises dans la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE l'expansion industrielle de la MRC de Drummond pourrait entraîner une concentration excessive des entreprises, mettant ainsi en péril l'équilibre économique régional et la diversification des activités économiques;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 2.2.1 de la LAU, l'ensemble des MRC et des Communautés ont l'obligation d'assurer l'utilisation optimale du territoire, notamment en vue de limiter l'étalement urbain;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet la priorité doit être accordée à la consolidation et à la réutilisation du tissu urbain existant dans l'ensemble des milieux urbains du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 de la LAU prévoit que les schémas d'aménagement et de développement doivent déterminer toute partie d'un périmètre d'urbanisation devant faire l'objet d'une consolidation de façon prioritaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Ghislaine Lus-

sier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la MRC des Maskoutains et d'inviter la MRC de Drummond à privilégier la consolidation et le redéveloppement des secteurs industriels existants sur son territoire;

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales

- d'exiger que la planification territoriale des communautés métropolitaines, des municipalités régionales de comté et des municipalités, priorise la consolidation et à la réutilisation du tissu urbain existant, dans l'ensemble des principaux pôles de services et d'équipements du Québec;
- de revoir les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire afin d'exiger que la consolidation et la réutilisation du tissu urbain existant soient priorisées dans les principaux pôles de services et d'équipements de l'ensemble des MRC du Québec;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'aux municipalités de la MRC des Maskoutains, à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'aux MRC péri-métropolitaines à la CMM, pour appui auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

LOISIR ET CULTURE

26. EMBAUCHE DU PERSONNEL SAISONNIER, EMPLOYÉ DE SOUTIEN AUX LOISIRS ET RESPONSABLE DES ARBITRES DE SOCCER

CONSIDÉRANT les besoins de moniteurs/monitrices, aide-moniteur/aide-monitrice pour le camp de jour été 2024;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un responsable des arbitres de soccer pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un poste d'employé de soutien aux loisirs;

CONSIDÉRANT l'embauche des arbitres de soccer et de hockey;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'engagement du personnel saisonnier requis pour le camp de jour, le responsable des arbitres, les arbitres au soccer et de hockey et du personnel de soutien au service des loisirs, selon l'annexe A;

QUE ce personnel soit sous la supervision du coordonnateur en loisir qui s'assurera du respect des modalités d'engagement en annexe et de la présentation du code d'éthique des employés municipaux;

QUE les conditions salariales sont celles présentées sous l'annexe 1.15 «2024» de la résolution numéro 2023-12-263;

QUE la description du poste responsable des arbitres est présentée sous l'annexe 1.17-2024 et l'employé de soutien aux loisirs sous l'annexe 1.18-2024.

ADOPTÉE

27. DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR YVON BLANCHETTE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvon Blanchette a débuté sa carrière en tant que coordonnateur en loisir en février 1988 pour se poursuivre jusqu'en avril 2022 et par la suite journalier aux loisirs jusqu'en mars 2024 et ce afin d'assurer la transition avec son successeur monsieur Jacob Mc Duff.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Blanchette choisit la retraite plutôt que de poursuivre en tant que journalier aux loisirs en remettant une lettre à cet effet en date du 25 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Gaucher, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte du départ à la retraite de monsieur Blanchette et de le remercier pour ses 35 années, au poste de coordonnateur en loisir;

D'avoir contribué à l'évolution des activités de loisirs tant au niveau innovation que

participatif. De faire connaître nos infrastructures de loisirs à travers la MRC des Maskoutains et faire de Saint-Damase une municipalité qui fait l'envie de plusieurs;

Et de lui souhaiter une belle retraite bien méritée.

ADOPTÉE

28. CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL- DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CISS) DE LA MONTÉRÉGIE EST

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à «assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC»;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damase souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Gaétan Jo-

doin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Damase à permettre à ses citoyens de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2024;

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer au CISS de la Montérégie-Est, pour et au nom de la municipalité, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

ADOPTÉE

29. COMITÉ YAMASKA

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase désire améliorer la sécurité nautique sur la rivière Yamaska;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damase a, par le biais de la résolution 2022-05-107 adoptée le 3 mai 2022, demandé au député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, qu'une consultation publique soit tenue, et mandaté des représentants au sein du Comité Yamaska, afin de mener les travaux en vue d'une demande de restriction sur la rivière Yamaska formulée auprès du Bureau de la sécurité nautique;

ATTENDU QUE les consultations publiques ont été effectuées dans la Municipalité de Saint-Damase, le 26 mai 2022, et que le Comité Yamaska a conclu ses travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Leroux, appuyé par Yves Monast, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que madame Amélie Gamache, adjointe parlementaire du député fédéral monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, puisse signer et déposer, auprès du Bureau de la sécurité Nautique (BSN) de Transports Canada, au nom de la Municipalité de Saint-Damase le formulaire d'évaluation préliminaire pour une demande de règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRBUB) du Guide des administrations locales, le formulaire intitulé « Liste de contrôle d'une demande en vertu du RRVUB » et le document intitulé « Demande de restriction sur la rivière Yamaska » dûment préparé par celle-ci. Les documents énumérés précédemment selon préalablement approuvés par la direction générale de la Municipalité de Saint-Damase avant d'être déposés auprès du Bureau de la sécurité Nautique (BSN) de Transports Canada.

ADOPTÉE

30. TRIBUNE DU CRIEUR - RECONSTRUCTION - CONSTRUCTION CHRISTIAN LÉVESQUE INC.

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée au Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains pour la reconstruction de la tribune du crieur au Parc de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été retenu et qu'une somme de 20 000 \$ est accordée dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT la proposition de Construction Christian Lévesque Inc. pour la reconstruction de la tribune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Construction Christian Lévesque Inc. de procéder à la reconstruction de la tribune du crieur au montant de 21 129,09 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

31. CORRESPONDANCE

Le conseil prend acte de la correspondance depuis la dernière séance.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

32. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est mise à la disposition du public.

DIVERS

33. JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA TRANSPHOBIE ET LA BIPHOBIE - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que le 17 mai 2024, des municipalités et des MRC marqueront ensemble la «Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie»;

CONSIDÉRANT que des lois, des politiques et des pratiques discriminatoires à rencontre des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) continuent d'avoir cours à travers le monde;

CONSIDÉRANT que la «Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie» est l'occasion de sensibiliser les élus, les citoyens et les familles à une plus grande acceptation des personnes LGBTIQ+;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Lussier, appuyé par Guy Leroux, résolu à l'unanimité des conseillers présents:

PROCLAMER le 17 mai 2024 «Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie» et encourager les concitoyens et concitoyennes à soutenir et célébrer les personnes LGBTIQ+;

QUE la Municipalité de Saint-Damase arbore le drapeau arc-en-ciel le 17 mai 2024, sur l'édifice de la mairie.

ADOPTÉE

34. JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE PERSONNES ÂGÉES

CONSIDÉRANT que la Politique régionale des aînés reconnaît la contribution active des aînés au développement de notre communauté et le fait qu'ils sont les premiers acteurs de leur propre cheminement;

CONSIDÉRANT qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a mis en place sur son territoire le projet IMAGES qui permet d'avoir une intervenante dédiée aux aînés qui écoute, accompagne, propose des solutions et réfère aux services sur le territoire afin de contrer la maltraitance, l'isolement et la détresse;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains est partenaire du projet RADAR (Réseau actif de dépistage des aînés à risque) qui contribue au maintien et au mieux-être des aînés dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a mis plusieurs actions en place, dont un Guide d'information pour les aînés, le bulletin La MRC amie des aînés et l'infolettre du même nom, ce qui contribue à informer les aînés, les citoyens, les municipalités, les intervenants, les aidants naturels et bien d'autres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Jodoin, appuyé par Yves Monast, résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2024 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains;

D'INVITER tous les élus et la population de la municipalité à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

ADOPTÉE

35. SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

CONSIDÉRANT que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 13 au 19 mai 2024 sous le thème «Les familles au coeur de notre univers»;

CONSIDÉRANT que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Laflamme, appuyé par Claude Gaucher, résolu à l'unanimité des conseillers présents: DE PROCLAMER la Semaine québécoise des familles, pour la période du 13 au 19 mai 2024;

D'INVITER l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble afin qu'elle ait accès à des services et ainsi obtenir le soutien dont elle a besoin pour contribuer pleinement à notre société;

D'INVITER l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie;

DE RECONNAÎTRE que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations, pour transmettre la culture et les valeurs sociales;

ADOPTÉE

CLÔTURE DE LA SÉANCE

36. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 11,

ADOPTÉE

Version complète du procès-verbal disponible sur le site Internet de la municipalité :

www.st-damase.qc.ca

AVIS AUX CITOYENS

CONGÉ FÊTE NATIONALE ET FÊTE DU CANADA

Les services municipaux seront fermés les 24 juin et 1^{er} juillet 2024.

Pour toutes urgences, veuillez composer le 450 797-3341 poste 5.



AVEZ-VOUS VOTRE PERMIS ?

L'urbaniste est la personne ressource pour vos demandes de permis. Vous pouvez vous présenter à la municipalité ou téléphoner au 450 797-3341 poste 4004 ou via notre site internet pour remplir la demande de permis.



NOUVELLE RÉGLEMENTATION - 8 MAI 2024



INFO TRAVAUX RUE SAINT-JOSEPH ET RANG D'ARGENTEUIL - JUIN 2024



Rue Saint-Joseph : Dernière semaine de juin, nous procéderons à la deuxième couche de pavage de la rue Saint-Joseph et ces travaux compléteront le projet.

Rang d'Argenteuil : dernière semaine de juin, nous avons planifié effectuer les travaux de pavage des deux extrémités du rang d'Argenteuil ainsi que quelques correctifs par Pavage Brodeur inc. et par la suite le traitement de surface simple avec scellant par la compagnie Colas Québec.

À noter que pour ces travaux, il y aura circulation locale seulement. Nous vous informerons quelques jours à l'avance. Nous vous remercions de votre collaboration.

À noter que notre planification ne tient pas compte des délais que dame nature peut occasionner. Pour plus d'information, suivez-nous via l'infolettre, sur notre site web et le Facebook.

Merci de votre collaboration.

Les Autorités municipales.
15 mai 2024

À VOS LAISSES !

Un nouvel ami s'est ajouté à votre famille. Tout se passe bien et tout à coup, pendant votre marche quotidienne Pitou est parti courir après un écureuil.

Que faire ?

N'oubliez pas qu'il peut être ramener à son propriétaire grâce à sa licence.

Pour l'obtenir communiquez avec la SPAD (Société Protectrice des Animaux de Drummond) au 1 855 472-5700.



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SAINT-DAMASE

AVEC LE BEAU TEMPS, L'ENVIE DE FAIRE UN FEU VOUS BRÛLE ?

Chaque fois que vous désirez faire un feu à ciel ouvert vous devez OBLIGATOIREMENT demander un permis de brûlage. Tout feu à ciel ouvert sans permis est passible d'une amende. Pour plus d'information, consultez le règlement numéro 145 qui est disponible sur le site web de la municipalité.

Demande

Pour obtenir votre permis de feu, vous pouvez vous présenter au bureau municipal faire votre demande ou nous contacter par téléphone au 450-797-3341 poste 4007.

Sécurité

Pour votre sécurité et celle de votre voisinage, veuillez appliquer les consignes suivantes avant d'allumer un feu :

- 5.1.4 N'effectuer aucun brûlage lors de journées très

venteuses (vélocité du vent maximum permise : 20 km/h) ou lorsque les vents dominants sont orientés vers les boisés ou une forêt.

- 5.1.5 Une personne raisonnable doit demeurer à proximité du site de brûlage jusqu'à l'extinction complète du feu et garder le plein contrôle du brasier.
- 5.1.7 Il est interdit de maintenir un feu lorsque la fumée qu'il dégage nuit aux occupants des propriétés avoisinantes ou à la circulation.

Information

Pour savoir s'il est permis de faire un feu à l'extérieur, en cas de doute, consultez le site web de la SOPFEU.



VOUS DÉSIREZ ANNONCER ?

**CET ESPACE EST DISPONIBLE
POUR VOUS !**

Contactez-nous au 450 795-3219
ou par courriel à info@impressionsklm.com



**MEUBLES DE PATIO EN BOIS
NEUFS ET DÉMONSTRATEURS**
Directement du manufacturier importateur
ENGRAIS BIO • CIRE SUNWAX
Tout au prix du gros (négociable)

Heures d'ouverture :
du lundi au mercredi, de 12 h à 16 h

Jean-Paul Beaudry
450 778-3501, poste 222
jpbeaudry@sunwatt.ca
999, rue Lemire, Saint-Hyacinthe



Physiothérapeute
Nathalie Beauregard

450 797-1111

188, Principale, St-Damase, Québec J0H 1J0

• CSST • SAAQ • PRIVÉ • REÇU ASSURANCE •

Dr Patrice Gosselin, Médecin
Dr Jean-Denis Lavoie, Médecin

Lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30
Vendredi de 9 h à 13 h
Sur rendez-vous

192, rue Principale
Saint-Damase, QC J0H 1J0

450 797-3385



P.-H. Aubin et É. Godbout
Pharmaciens

195, Principale, St-Damase **450 797-2110 • 1 855 797-2110**
(sans frais)

Heures d'ouverture :
lundi au jeudi : 9 h - 19 h 30 • vendredi : 9 h - 18 h • samedi : 9 h - 16 h

Livraison gratuite

Proxim
Votre destination bien-être

VENTE ~ INSTALLATION ~ SERVICE
 ~ Chauffage : Air chaud • Eau chaude • Huile
 Électrique • Plancher radiant
 Gaz Naturel • Gaz Propane
 ~ Climatisation
 ~ Échangeur d'air
 ~ Ventilation



CHAUFFAGE
JULES FRÉCHETTE & fils inc.

partenaire certifié gaz naturel
énergir

Membre
CMMTQ
 Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec

24, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0
 chauffagejf@outlook.com | chauffagefrechette.com T 450 797.3434

LOCATION
D'ÉQUIPEMENTS LOURDS

Nos équipements
 Excavatrice • Remorque • Chargeuse



Guillaume Monast
 514 923-2340
 www.equipements4m.com
 info@equipements4m.com

Service de couturière
JOLIE-ANNE
créations

- Réparations de vêtements
- Ajustements de vêtements
- Produits écoresponsables
- Créations sur mesure
- Proj. de vêtements

Déménagé au 380 avenue Sainte-Anne, Saint-Hyacinthe

ouverture:
 Samedi : 16h00
 Mercredi : 9h00 à 16h00
 Jeudi : 13h00 à 17h00
 Vendredi : 9h00 à 16h00
 Aussi disponible sur rendez-vous
 Tél.: 450-278-8031

75-1 rue St-Fabien, Saint-Damase, J0H 1J0

USINAGE GÉNÉRAL

MI
Mec-Indus
 Inc.

Fabrication et conception • Assemblage mécano-soudé
 Acier • Aluminium • Acier inoxydable

450 796.5811 450 223.4454
 122, route 137, La Présentation, Qc J0H 1B0 • mec-indus@hotmail.com

La Griffons Dor
 Diplômée de Canin Mode 2007

Toiletage
 Pour chiens et chats
 Prix : 35 \$ et plus

Amélie Blais
 676, rang Double
 St-Pic, QC J0H 1W0
 450 772-5797

Rabais de 5\$ à 10\$
 pour nouveaux clients

FERME MORIER

NIVELLEMENT À FORFAIT

GPS

Laser

Scrapper 18 verges³

Service clé en main

Thomas Morier, agr.
 450-502-1679
 tmorier@gmail.com
 @NivellementMorier





VOTRE MAISON
 A BESOIN
D'AMOUR?



FAITES-NOUS CONFIANCE
 FAITES LE BON CHOIX!

LES CONSTRUCTIONS
STEVEN LUSSIER INC.

Résidentiel | Commercial | Agricole
450 278-2134



TOUS NOS SERVICES

- Toiture de bardeau et tôle
- Salle de bain
- Projet sur mesure
- Porte et fenêtre
- Balcon et patio
- Revêtement extérieur
- Bâtiment agricole
- Multilogements
- Garage | Agrandissement

stevenlussier.com

RBQ 5798-0765-01

HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca

Nouveautés : Livres pour Enfants



Nouveautés Adultes



Nouveautés Ados



Page Facebook : Bibliothèque municipale de Saint-Damase



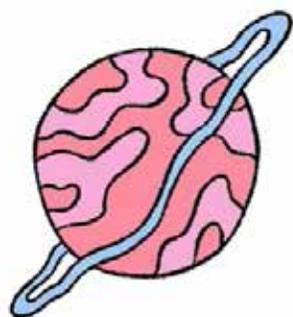
**Chantal Reichel, Responsable
Ta Biblio de Saint-Damase**

HEURES D'OUVERTURE

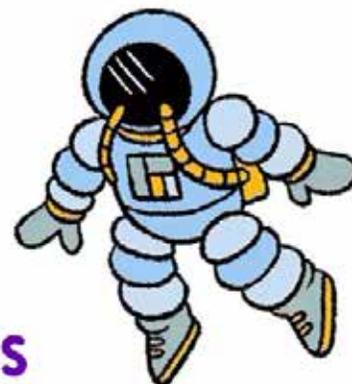
Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca



Lancement,
amusement
et inscriptions

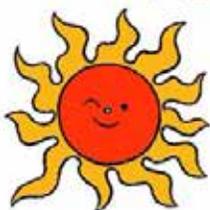


Club de lecture TD

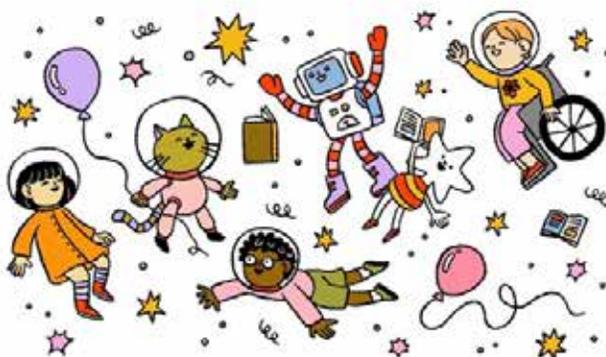
Mercredi 12 juin de 15 à 19h

4, 3, 2, 1, on décolle!

Thèmes : planètes, astronautes, vaisseaux



Club
de lecture
d'été
TD



Ta Biblio

HEURES D'OUVERTURE

Lundi de 17 h 30 à 19 h 30 • Mardi de 9 h 30 à 11 h 30 • Mercredi de 13 h à 19 h 30 • Jeudi de 16 h à 19 h 30 • Samedi de 10 h à midi

COORDONNÉES

113, rue Saint-Étienne • 450 797-3341 # 4010 • www.st-damase.qc.ca/bibliotheque • biblio@st-damase.qc.ca

Déménagement en vue? Merci de ne pas nous oublier!

- 1- Rapporter les livres empruntés
- 2- Dons de jeux et livres acceptés
(à l'exception des encyclopédies
et des livres gribouillés)

Bon déménagement!

♥ 📖 Ta Biblio 📖 ♥





École Saint-Damase

Le 3 avril dernier, nous avons eu le bonheur de recevoir notre nouveau cabanon. Ce dernier servira à l'entreposage de tout le matériel accessible aux élèves pour bouger et se divertir durant la journée. Nous sommes présentement



en train de voir à son aménagement afin que nos élèves puissent en bénéficier en toute sécurité.

Ce projet a été rendu possible grâce à la générosité des citoyens de la Municipalité de Saint-Damase ayant contribué à la collecte de canettes annuelle de l'école ainsi qu'à la généreuse contribution financière de Construction Luc Desrochers. Tous les élèves et le personnel de l'école se joignent à moi pour les remercier chaleureusement.

Hugo Leroux,
directeur

Merci!

CALENDRIER

CALENDRIER | Juin 2024

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
						1 BIBLIO 10 h
2	3 CLUB DE marche BIBLIO 17 h 30	4 CONSEIL MUNICIPAL 19 h 30 BIBLIO 9 h 30	5 BIBLIO 13 h	6 ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	7 RECYCLAGE (bac vert)	8 BIBLIO 10 h
9	10 CLUB DE marche BIBLIO 17 h 30	11 BIBLIO 9 h 30	12 BIBLIO 13 h	13 ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	14 ORDURES (bac noir)	15 BIBLIO 10 h
16 BONNE FÊTE DES PÈRES	17 CLUB DE marche BIBLIO 17 h 30	18 BIBLIO 9 h 30	19 BIBLIO 13 h	20 ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	21 RECYCLAGE (bac vert)	22 BIBLIO 10 h
23 31	24 CLUB DE marche FÊTE NATIONALE BUREAUX FERMÉS BIBLIO FERMÉE	25 BIBLIO 9 h 30	26 BIBLIO 13 h	27 ORGANIQUE (bac brun) BIBLIO 16 h	28 COLLECTE DES GROS REBUTS ORDURES (bac noir)	29 BIBLIO 10 h



« Semez des graines de sourire sur les lèvres des autres et vous cultiverez les fruits du bonheur dans votre cœur »

Suite à l'**Assemblée générale annuelle** du 17 avril, je vous présente mon conseil d'administration qui est demeuré le même pour la prochaine année :

Lise Brodeur, présidente
 Agathe Thébault, administratrice
 Roland Sansoucy, vice-président
 Gaston Hamel, administrateur
 Christine Maillot, secrétaire
 Agathe Chabot, administratrice
 Gaétane Boulet, trésorière

La **pétanque extérieure** a débuté les 14 et 15 mai, les mardis et mercredis soir.

N'oubliez pas notre **souper Pères et Mères** le 25 mai à la salle des Chevaliers de Colomb, 17h. À cette occasion, nous fêterons les couples qui célébreront 50 ans de mariage en 2023.

Nos **soirées de danse du samedi sont terminées** pour la saison. J'aimerais remercier tous les commanditaires qui nous ont supportés durant cette période : Boucherie Mario Darsigny, Dépanneur Chez Vic, Claude Gaucher

Bonne fête à tous nos membres qui célébreront leur anniversaire de naissance en juin

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------------|
| 2 Daniel Mc Dermott | 16 Réal Beaugard |
| 3 Guy Desnoyers | 17 Claude Gaucher |
| Thérèse Simon | Gilbert Jodoin |
| 4 Marc Bélanger | 18 Christian Bonin |
| Martin Duquette | 20 Constance Piché |
| 5 Robert Fiset | 21 Jean-René Beaugard |
| 6 Jocelyn Doyon | 23 Marie-Andrée Jodoin |
| 7 Lorraine Beaugard | Estelle Larivière |
| André Dion | Daniel Boutin |
| Linda Fréchette | Luc Gosselin |
| 8 Christian Durand | 24 Robert Jodoin |
| Johanne Palardy | Johanne Gaucher |
| 10 Christian Bélisle | 25 Johanne Salois |
| 11 François Béchar | 27 Luce Beaugard |
| Nicole Lachance n° 1 | 28 Louisa Lachance Desnoyers |
| Nicole Lachance n° 2 | |
| Ronald Lacasse | |
| 13 Jocelyne Massé | |
| 14 Pauline Jodoin | |
| 16 Carole Jodoin | |

Lise Brodeur, présidente

CLUB DE marche
 Les motivés

ACTIVITÉS MADA
AVRIL 2024

Voilà le printemps est là pour vrai! Les arbres retrouvent leur feuillage et la floraison des fleurs apparaît. De toute beauté ! Que c'est magnifique dans notre coin de pays! Le 6 mai 2015, les Motivés sont nés; nous sommes à 9 ans d'existence. Tout un parcours! Que de kilomètres parcourus et de millions de pas de faits .

Ainsi durant l'année 2023-2024, il y a eu 31 marches de groupe avec 290 participants soit une moyenne de 9 personnes par marche. De plus, nous continuons à inscrire toutes les activités physiques (marche, vélo, danse) que vous réalisez seul, en bulle ou en famille durant chaque mois.

Ainsi, nous sommes tous des MOTIVÉS que l'activité soit ici ou ailleurs. Le 6 mai dernier, nous étions 11 personnes pour cette marche du 9e anniversaire.

En ce mois de mai, Françoise poursuit les séances d'activité physique au complexe sportif.

Bientôt le parc de la Fabrique avec sa fontaine sera fonctionnel, et à ce moment-là, Françoise présentera de l'animation de tai-chi à l'extérieur.

Pour toutes informations ou inscriptions, communiquez avec nous par téléphone au 450 797-2550 ou par courriel à fgb1972@hotmail.com

Nous gagnerons plus de nous laisser voir tels que nous sommes que d'essayer de paraître ce que nous ne sommes pas. La Rochefoucauld



Françoise Phaneuf et Gervaise Beaugard,
 responsables MADA || fgb1972@hotmail.com



Les Chevaliers de Colomb

du conseil de St-Damase
no. 3141

Chers lecteurs,

Pour le mois de juin, date à ne pas oublier :

- Le 16 juin : Un vœu des plus chaleureux pour la fête des Pères. C'est là une des rares occasions où tu peux faire une pause pour contempler avec satisfaction tout ce que tu as accompli jusqu'ici. Tu es un homme de qualité, aux horizons illimités, et qui mérite de la part de ses proches une reconnaissance sans bornes. Heureuse fête des Pères !
- 05 juin journée mondiale de l'environnement
21 juin journée nationale des Autochtones
24 juin Fête national du Québec Bonne Saint-Jean Baptiste
27 juin Journée canadienne du multiculturalisme
01 juillet Fête du Canada

Fraternellement vôtre,
de l'Exécutif des Chevaliers de Colomb - Conseil 3141

MA SUGGESTION POSITIVE

« Souvenez vous que le bonheur dépend non pas de ce que vous êtes ou de ce que vous possédez, mais uniquement de votre façon de penser. »

155, rue Saint-Étienne, Saint-Damase, QC J0H 1J0
Téléphone : 450 797-3862 • Courriel : infos@cdeconseil3141.ca
Visitez le site internet : <https://cdeconseil3141.ca>



COMPTOIR DU COEUR

situé au 223, rue Principale

Vendredi 7 juin

de 9 h à 12 h • vente régulière
de 12 h à 15 h • sac vert à 10 \$

Samedi 22 juin

de 9 h à 12 h • vente régulière

N'oubliez pas d'apporter vos sacs.

Pauline Lamontagne

Merci à toutes les bénévoles et donateurs!



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec

LES FORMATIONS EN ADMINISTRATION



Le domaine de l'administration est vaste et on y retrouve une multitude de professions distinctes. Nombreuses sont les formations offertes dans ce secteur, tant dans les écoles professionnelles, au cégep et à l'université. Les personnes qui ont le sens de l'organisation et qui aiment travailler avec méthodologie dans un environnement contrôlé trouvent leur compte dans ce secteur.

Au niveau professionnel, nous retrouvons les formations en secrétariat, en comptabilité, en vente-conseil ainsi qu'en soutien informatique. L'obtention d'un diplôme d'études professionnel (DEP) dans l'un de ces programmes ouvrent grandes les portes à l'emploi.

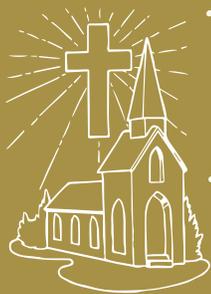
Que ce soit auprès des entreprises privées, gouvernementales ou parapublic, les compétences acquises et développées à l'école peuvent être transférées d'un lieu de travail à un autre.

Saviez-vous qu'il n'est pas essentiel d'avoir un diplôme d'études secondaires (DES) pour accéder à la formation professionnelle? Différentes conditions d'admissions et préalables sont acceptés afin de favoriser la poursuite des études chez les adultes. Pensons notamment au test de développement général (TDG) qui est un moyen rapide pour accéder à un DEP.

Cet article vous donne envie d'aller plus loin dans votre réflexion vers un retour aux études? Vous pouvez faire appel aux services d'une conseillère en information scolaire et professionnelle gratuitement grâce à SARCA Mobile. Audrey peut se rendre au bureau municipal de votre municipalité afin d'explorer votre projet scolaire ou professionnel. Communiquez directement avec elle.

Audrey Gatineau,

Conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731



FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE

140, rue Principale, Saint-Damase, QC J0H 1J0

Tél. : 450 797-3311 - Téléc. : 450 797-3725 - damasiens@outlook.com
Heures d'ouverture - lundi - mardi - jeudi : 9 h à 15 h - vendredi : 9 h à 12 h



INSCRIPTIONS Catéchèse paroissiale Année 2024-2025



L'inscription 2024-2025 en catéchèse est pour les enfants qui commenceront leur démarche et qui auront 8 ans avant le 1^{er} octobre 2024. Les responsables de la catéchèse ont mis au point un formulaire d'inscription à remplir en ligne.

Coût pour chaque enfant inscrit en catéchèse 30 \$/par année.

Pour les parents intéressés à inscrire leur.s enfant.s :

1. faites une recherche sur le Web, demandez catechese.ca (sans accent)
2. dans la page d'accueil, dans la section inscription, cliquez sur formulaire.

Étape 1

The screenshot shows the homepage of catechese.ca. The header includes the website name and URL. The main content area is titled 'accueil [Catéchèse Saint-Pie, Saint-Damase et Saint-Dominique]' and contains several navigation links: 'Mise En Scène De La Passion', 'Parcours 2|Michelle Tessier', 'Sophie tessier|Parcours 1', and 'À propos des parcours'. Each link includes contact information for the respective parish.

Étape 2

The screenshot shows a registration page with the heading 'C'est le temps des inscriptions pour la catéchèse des paroisses de Saint-Damase, Saint-Pie et Saint-Dominique pour l'année 2023-2024'. It includes sections for 'Qui peut s'inscrire?' (Un enfant qui a 8 ans avant le 1er octobre 2023) and 'Comment s'inscrire?' (Compléter ce formulaire avant le 1er septembre). A red circle highlights the registration form link.

Pour toute autre information,
contactez-nous et il nous fera plaisir de vous répondre.

450 797-3311
damasiens@outlook.com

RECHERCHONS CONCEPTEUR DE SITE WEB

*La Fabrique de la paroisse Saint-Damase
désire s'afficher sur le Web.*

Avant d'offrir ce contrat à l'extérieur, s'il y a une possibilité, elle aimerait qu'une entreprise de la paroisse puisse soumissionner sur ce projet.

Si une entreprise de la paroisse est intéressée, svp, communiquez avec le président du Conseil de fabrique, monsieur Gaëtan Deschênes au 438 883-3909 ou gdeschenes@manoirst-damase.com.

Descriptif :

- présentation de la paroisse et la Fabrique;
- paiement de la dîme – messe – sacrements, etc.;
- photos de l'église;
- vidéos avec drone et sans drone;
- liens avec d'autres organismes;
- etc.

BONNE FÊTE DES PÈRES À TOUS LES PAPAS!

Un père est celui qui vous accompagne
même lorsque le monde entier est contre vous.
Un père est la plus grande source
d'inspiration pour son enfant.

Joyeuse fête des Pères!



Le Comité du Patrimoine
de Saint-Damase
C.P. 518, Saint-Damase, Qc J0H 1J0

UNE PÊCHE MIRACULEUSE

La carpe allemande ou carpe commune a été introduite aux États-Unis et en Ontario de façon accidentelle ou volontaire à la fin du 19^e siècle. C'est une espèce de poisson exotique originaire d'Eurasie qui fut naturalisée en Amérique du Nord, mais elle est considérée comme envahissante par des pays comme l'Australie. La majorité des pêcheurs n'aiment pas le goût de ce poisson de fond, ils pêchent la carpe allemande que pour le plaisir d'attraper des poissons. La carpe commune est omnivore, donc elle mange n'importe quoi. Elle se nourrit d'insecte aquatique, de larves aquatiques, d'insecte, de mollusque, de vers, de crustacés, de poisson, de plantes immergées, de graines et d'algues. C'est peut-être pourquoi mon père appelait ce poisson des carpes à cochons. Toutefois, la carpe est appréciée dans d'autres pays comme les pays d'Europe de l'Est en Asie du Sud-est ou en Chine. Il existe dans les pays d'Asie des élevages en étage, le premier étage est composé de cinq ou six porcs, le second étage est composé de canards et sous l'étang où pataugent ces derniers, nous retrouvons les carpes. Les canards se nourrissent des déchets produits par les porcs, et les carpes se nourrissent à leur tour des déchets des canards. À la fin de ce processus, l'agriculteur a produit cinq ou six tonnes de viandes et l'étang est vidé pour servir d'engrais dans le champ de l'éleveur. La carpe est choisie parce que leur croissance est beaucoup plus rapide que des saumons et donc produisent plus rapidement de la viande ou des protéines, même si la viande du saumon a bien meilleur goût.

Ma grand-mère Marie-Ange faisait des boulettes de viande avec les carpes allemandes pour nourrir sa famille. Mon père détestait ce mets, il trouvait que la viande avait mauvais goût et les boulettes pouvaient contenir des arêtes, il aimait mieux les barbottes ou les anguilles que l'on pêchait dans la rivière Yamaska. Pendant les années 1970, mon père remarqua plusieurs milliers de carpes allemandes dans le grand fossé (que les gens de Saint-Damase appellent une décharge) qui traversait ses terres. Il en avait tellement qu'il pouvait les ramasser avec l'aide d'une fourche. Il eut l'idée d'amener une cargaison de ces poissons à son frère Jean-Louis qui possédait une visonnière. À sa grande surprise, son frère lui expliquera que ces poissons n'étaient pas utiles et que les visons n'en mangeraient pas. Peut-être bien que mon oncle n'aimait pas lui non plus la recette de boulettes de viande de carpes allemandes inventée par sa mère et voulut épargner à ses visons ses mauvais souvenirs de cuisine qui remontaient aux années 1930. Quand même, ma grand-mère n'était pas une si mauvaise cuisinière. Mon père retourna donc tout simplement sa pêche miraculeuse où il l'avait trouvée et étonnamment les poissons reprirent leur route vers la rivière Yamaska comme si de rien n'était. Les blessures causées par une fourche ne les affectaient pas. Je me demande comment autant de ces carpes allemandes se retrouvaient par millier dans ce cours d'eau, quoique ce phénomène n'est sûrement pas inexplicable.

Claude Beauregard, le fils de Pierre Beauregard et de Céline Palardy

Comité du Patrimoine de Saint-Damase

Gaétan Poirier, Président Fleur-Aimée Choquette, Sec.-trésorière
Claude Beauregard, secrétaire Guy Leroux, administrateur



PARRAINAGE CIVIQUE

Créateur d'amitiés
qui font du bien!

Bénévoles
recherchés!

2 CONSEILS



POUR PRÉPARER LA VIDANGE DE VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE !

1 Maintenez votre dossier à jour

En nous communiquant tout changement de coordonnées téléphoniques, de propriétaire ou d'installation septique

2 Dégager les couvercles 15 cm (6pouces) autour et en profondeur

Le saviez-vous?

Un accès d'une hauteur minimale de 1,2 mètres (4 pieds) est nécessaire pour manipuler les couvercles sous un balcon, un patio ou un agrandissement.



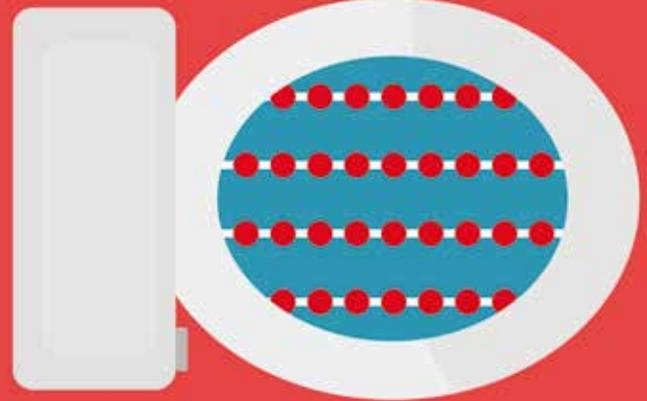
Pour d'autres conseils de préparation des lieux qui pourraient vous éviter des frais de déplacements inutiles:
www.riam.quebec
450 774-2350



Si tous les Québécois utilisaient une toilette à faible débit, on économiserait l'équivalent de

50 000

piscines olympiques par année.



Calculez votre consommation d'eau à Quebec.ca/monempreintebleue

Votre gouvernement

Québec





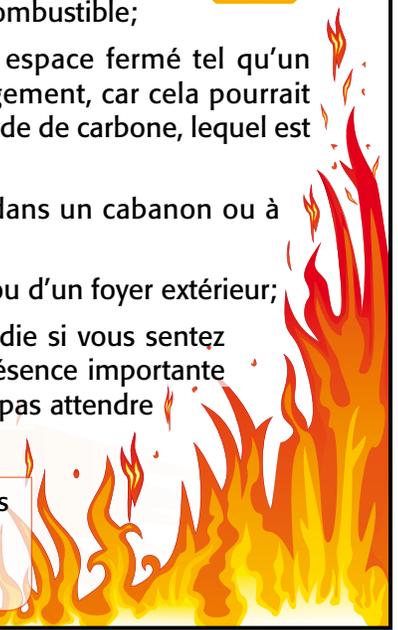
Barbecue et sécurité



Avec le beau temps à nos portes, voici quelques rappels pour profiter de la nouvelle saison en toute sécurité :

- Assurez-vous de toujours utiliser votre barbecue à une bonne distance de la maison ainsi que de toute matière combustible;
- De plus, ne pas utiliser votre barbecue dans un espace fermé tel qu'un gazebo, un garage ou même à l'intérieur d'un logement, car cela pourrait vous exposer à une importante quantité de monoxyde de carbone, lequel est un gaz mortel;
- Toujours entreposer les bonbonnes de propane dans un cabanon ou à l'extérieur de votre logement;
- Ne pas entreposer de bois trop près d'un coin feu ou d'un foyer extérieur;
- Enfin, n'hésitez pas à contacter votre service incendie si vous sentez une forte odeur de fumée ou en constatez une présence importante ou anormale. Il vaut toujours mieux prévenir et ne pas attendre qu'il soit trop tard.

Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains
 Marie-Eve Leduc, T.P.I.
 Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127
prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca



L'ARTERRE
Accompagner • Jumeler

Votre service de maillage pour faciliter l'accès au monde agricole



Propriétaire

Vous êtes propriétaire?
Vous disposez de parcelles ou d'actifs disponibles pour la relève ou encore vous souhaitez transférer ou louer votre ferme?



Aspirant-agriculteur

Vous projetez vous établir en agriculture?
Vous recherchez une terre ou une ferme pour développer votre projet?

Agente de maillage :
Amélie Tremblay : 450 774-3141, poste 3144
atremblay@arterre.ca

arterre.ca



Québec



RESPONSABLE À L'ALIMENTATION

OFFRE D'EMPLOI PERMANENT

Le CPE Le temps d'un Rêve c'est...

1. La conciliation travail famille
2. Une assurance collective
3. Un régime de retraite
4. 10 congés de maladie ou personnel
5. 13 congés fériés
6. Une autonomie
7. La bienveillance et reconnaissance



Responsabilités

- Élaboration des menus selon le *Guide alimentaire canadien*
- Planification, organisation et préparation des repas et collations
- Voir à l'entreposage des aliments
- Entretien et nettoyage des équipements de cuisine

Horaire

- 37 h 50 par semaine
- Du lundi au vendredi
- 7 h 50 par jour - 6 h 45 à 14 h 15

Rémunération

- Selon l'échelle du ministère

Qualification requises

- Détenir une attestation en hygiène et salubrité
- Formation DEP en cuisine d'établissement (un atout)
- Vérification d'antécédents judiciaires

Installation

- Située à Ste-Madeleine
- 91 enfants



**Début de l'emploi
dès que possible**

Déposez votre candidature

lucie.veilleux@cpeletempsdunreve.com



« Ne les relâchez pas! »

La Vivipare chinoise (*Cipangopaludina chinensis*)

La vivipare chinoise, aussi appelée escargot mystérieux de Chine, est un gastéropode d'eau douce originaire d'Asie. Elle a été introduite en Amérique du Nord entre autres par l'entremise du commerce de l'aquariophilie et est présente dans le bassin versant du lac Champlain depuis 2003.

Il est important de noter que ces escargots peuvent s'introduire dans les aquariums en étant dissimulés dans les plantes naturelles lors de l'achat de ces dernières.

Impacts sur nos activités et notre santé :

- Impact sur nos activités nautiques en altérant la qualité de l'eau ;
- Obstruction des conduites d'eau ;
- Transmission de parasites à l'humain.



Impacts sur les écosystèmes :

- Compétition entre les espèces indigènes pour la nourriture et l'habitat ;
- Réduction de la quantité d'algues, réduisant ainsi la qualité des habitats aquatiques pour les espèces indigènes.

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES ESPÈCES ENVAHISSANTES
www.covabar.qc.ca/documentations

COVABAR Canada

Week-End *Rouge*

Association Provinciale du Patrimoine Agricole (Québec)



ANTIQUITÉS AGRICOLES

GRANDE EXPOSITION DE MACHINERIES ET
ÉQUIPEMENTS AGRICOLES ANTIQUES
ET DÉMONSTRATIONS

13 au 15 septembre 2024

Terrain des Loisirs de Saint-Damase
105, rue Sainte-Anne

Encan d'antiquités ★ Encan de jouets miniatures
Tours de voitures attelées ★ Voitures anciennes
Parade de tracteurs antiques ★ Musique
Cantines sur place ★ Et plus encore !

TIRAGE AU PROFIT DE L'APPAQ

Le 15 septembre 2024 à 16h

Le gagnant aura le choix entre une girouette
en forme de coq ou un tracteur à pédales 🇨🇦

Procurez-vous vos billets dès maintenant !



★ Programme officiel à venir ★

Information :

André Sansoucy Cell. : 450 278-8089

Gilles Marcil Cell. : 450 701-0418

Jean-Paul Paré Tél. : 418 424-3695

Simon Robert Cell. : 450 888-0979

Pierre Cartier Cell. : 450 880-1340

www.appaq.ca |



UN PROJET D'AFFAIRES OU DE NOUVELLE ENTREPRISE ?

Saint-Hyacinthe Technopole est
LE GUICHET UNIQUE
pour vos projets industriels, commerciaux
et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS

450 774-9000 | 1 877 505-1246

st-hyacinthetechnopole.com



35^e concert

Classe de Guylaine Messier
solos et piano 4 mains
Élèves de 3 à 16 ans

Dimanche le 9 juin à 13h30
Église de St-Damase
Contributions volontaires

Étude de Me Christine Richer
notaires
inc.

VOTRE ÉTUDE DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGION,
CESSIONNAIRE DES GREFFES DE
ME PIERRE-PAUL CHAGNON, ME BERNARD CHAGNON,
ME BENOIT RIVET, ME NATHALIE CARRIER
ET ME CATHERINE PARADIS

Me Christine Richer
Me Audrey Vadnais

Pour que tout se passe bien, faites confiance
à l'expertise juridique de notre cabinet.

- Droit agricole
- Succession et testament
- Mandat de protection
- Refinancement
- Achat d'une propriété
- Procédures non-contentieuses
- Et bien plus !



450 536-0812
WWW.NOTAIRERICHER.COM

MONT-SAINT-HILAIRE
385, boul. Sir Wilfrid-Laurier
RICHELIEU
1040, 1^{ère} Rue

**LES CARROSSERIES
BENOIT LECLERC**

PAS DE STRESS!

Nous nous occupons de tout... à votre satisfaction.

Estimation gratuite | Réparation pare-brise
Prêt de véhicule récent et discret | Remorquage

AVEC NOUS, C'EST LE CLIENT AVANT TOUT ! GARDEZ LE 

**Carrossier
ProColor.**
Service expert à toute épreuve



Parlez-en à nos clients! ▶
Tranquillité d'esprit
et fiabilité assurées



CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM • 450 446-1339 • INFO@CARROSSERIESBENOITLECLERC.COM

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES

Jodoin & Lalime

La Maison Jodoin,
une entreprise professionnelle
de chez vous !

www.maisonjodoin.ca



Marieville
450 460.2430

Saint-Damase
450 797.3889

Sainte-Madeleine
450 795.3395

Rita FLEURISTE
SAINT-HYACINTHE

460, avenue de l'Hôtel-Dieu, Saint-Hyacinthe, QC J2S 5J5
450 774-6152 • 1 800 337-6152
info@ritafleuriste.net • www.ritafleuriste.net

De la conception à la livraison !

impressions
KLM

T 450.795.3219 • C info@impressionsklm.com
125, de la Tendresse, Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
www.impressionsklm.com

...TOUT...
SOUS LE MÊME TOIT : MENUISERIE • PLOMBERIE • DÉCORATION

MENUISERIE
RL Lachance inc.
Armoires de cuisine
Vantité • Plomberie • Céramique

211-A, St-Joseph, St-Damase (Qc) J0H 1J0
Tél. : 450 797-2181 • Fax : 450 797-3948
info@menuisierierl.ca



Régis et Louise-Andrée
propriétaires

Licence RBQ : 8005-8951-48

Valérie Lachance
Décoratrice

Services et conseils à domicile

Tél. : 450 797-8989

Fax : 450 797-3948

211-A, St-Joseph
St-Damase, (Qc) J0H 1J0



Résidence certifiée
pour personnes
semi-autonomes

780, rang du Bas-Corbin
Saint-Damase
(À seulement 15 minutes de l'hôpital)
450 797-3648

Wi-Fi Disponible
gratuitement

ALZHEIMER, si un de vos proches en souffre il y a un endroit pour lui.

Une invitation au bonheur de vivre

Pour une plus grande sécurité nous avons aménagé
une unité de vie sécurisée pour personnes atteintes
de déficiences cognitives et alzheimer.

*Invitant
& relaxant*

Jardin floral avec fontaine.



- Immeuble maintenant giclé
- Programme d'activité & cuisine d'été pour les familles
- Immeuble **SÉCURISÉ** et **CLIMATISÉ**
- Terrasse chauffée
- Agriculture urbaine
- Poulailleur de ville

NOUVEAU DÉCOR!



NOURRITURE MAISON CUISINÉE SUR PLACE ET SERVIE À VOLONTÉ

Pour les informations complètes : www.manoirst-damase.com